



RÉUNION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Suite à la réforme de la gestion des listes électorales entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, il a été créé, conformément à l'article L.19, I du code électoral, une commission de contrôle des listes électorales.

Conseillers municipaux constituant la commission de contrôle

Membres titulaires : M. Bernard MAYER, Mme Joëlle BENAZET, M. Bruno BRETON, Mme Hélène ALLIETTA, M. Jean-Michel CARRETERO

Membres suppléants : Mme Violette ROMERA, M. Hubert BACHELARD, Mme Jocelyne PASTOR, M. François BERGA, Mme Valérie FARGIER

Elle a compétence pour :

- Contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques
- Statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le Maire

Elle se réunit préalablement à chaque scrutin, entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant celui-ci, ou les années sans scrutin, au moins une fois par an. Les réunions de la commission sont publiques.

La réunion de la commission de contrôle aura lieu :

Vendredi 20 février 2026 à 10 h 00
En Mairie
Salle du Conseil Municipal